

qu'elle ne sera guère avantageuse, à la longue, je voudrais que l'on y remédiât le plus tôt possible.

La Gendarmerie était au début un corps militaire et elle n'a jamais cessé de l'être, bien que la nature de ses fonctions se soit énormément modifiée depuis quelques années. Elle n'a plus à patrouiller la frontière afin de faire respecter les lois fédérales, mais, outre sa contribution à l'effort de guerre, elle s'acquitte maintenant de cette tâche des plus difficiles qui consiste à dépister les criminels. Ainsi que l'a souligné l'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght) on ne saurait confier ce travail qu'à un gendarme particulièrement doué et je doute fort que le Gouvernement puisse trouver des recrues capables de maintenir à son niveau actuel la belle réputation de ce corps, s'il refuse d'accroître l'échelle des rémunérations. Dans notre propre intérêt, nous devrions exiger, étant donné les fonctions dont ils doivent maintenant s'acquitter, que les membres de la Gendarmerie soient mieux rémunérés. Je sais que pendant la crise, un grand nombre de nos plus beaux types de jeunes gens à la recherche d'un déversoir pour leur trop-plein d'énergie se sont enrôlés dans la Gendarmerie; mais je suis sûr que l'échelle de rémunération mentionnée ce soir n'est pas de nature à intéresser, en temps normal, le genre d'hommes que nous voulons voir entrer dans ce corps. Nous semblons être d'accord sur ce point, et j'aimerais que le ministre nous dise s'il nous est possible, en tant que comité, d'exprimer un vœu à ce sujet. Si un seul membre du comité ne fait pas siens les sentiments exprimés ce soir de part et d'autre au sujet de la Gendarmerie et de l'échelle des rémunérations, je lui demanderais de nous soumettre ses vues; s'il n'y a aucune voix dissidente, le ministre pourra prendre pour acquit que tous les membres de ce comité aimeraient que le Gouvernement reconnaisse les services rendus par la Gendarmerie en fixant à un niveau convenable l'échelle des rémunérations et des allocations accordées aux membres de ce corps.

M. BLACK (Yukon): Cela fait bien des années que je siége dans cette Chambre, mais jamais à ma connaissance un crédit soumis au comité par un ministre a-t-il été l'objet d'une approbation aussi générale. Dans le passé, le ministre de la Justice a toujours rencontré de l'opposition en soumettant le crédit de la gendarmerie. Je suis heureux du changement d'attitude manifesté par le comité, car personne n'a plus d'admiration que moi pour la gendarmerie. Je l'ai vue à l'œuvre depuis plus de quarante ans. Quand je l'ai connue pour la première fois, elle s'appelait la Police Montée du Nord-Ouest et non pas, comme

[L'hon. M. Howe.]

aujourd'hui, la Royale gendarmerie à cheval du Canada; elle faisait respecter la loi dans les régions les plus reculées de l'Ouest. J'ai eu l'avantage de participer à cette course à l'or d'il y a quarante-deux ans, alors qu'il fallait pour atteindre les gisements aurifères du Klondyke passer par l'Alaska, où la loi était encore ignorée, le meurtre et le vol se commettaient couramment, la vie était constamment en danger et toute protection inconnue. Mais en suivant les sentiers qui conduisaient à la frontière canadienne, vers l'Union Jack et la gendarmerie, cette multitude humaine devait envisager un ordre de choses tout différent. Lorsque les gens se présentaient revolver ou pistolet à la ceinture, ils se faisaient taper sur l'épaule par un gendarme qui leur disait: "Il vaut mieux me remettre cette arme; vous pourriez vous blesser. Elles sont superflues de ce côté-ci de la frontière." Le port des armes était interdit, sauf pour les fusils et les carabines de chasse; toute autre arme était confisquée à l'arrivée dans le Yukon.

Cela semble indigne de demander à un corps dont les services sont si précieux pour le pays de continuer à donner un rendement aussi efficace pour un aussi modeste traitement. Les chiffres fournis au comité ce soir révèlent que les gendarmes ne touchent pas autant que la main-d'œuvre la plus ordinaire. On ne devrait pas exiger qu'un homme fasse partie de la gendarmerie à moins de \$5 par jour. Où pouvez-vous trouver de la main-d'œuvre à moins? Impossible de trouver un charpentier, par exemple, à moins d'un dollar l'heure. Je suis convaincu que la valeur au pays des services rendus par la gendarmerie justifie amplement une rémunération mieux appropriée.

M. CASTLEDEN: Afin qu'il n'y ait aucune voix discordante, permettez qu'un membre de notre groupe ajoute un mot. L'été dernier, tout à fait par accident, j'ai eu l'occasion de constater le cas d'un gendarme en service dans cette ville même dont le traitement était si faible en regard d'un coût de vie si élevé que son épouse se voyait forcée de faire du blanchissage afin de se maintenir à un niveau de vie convenable.

A l'appui de cette recommandation au ministre, je souligne le fait que bon nombre de gendarmes sont incapables de mener une vie normale, de se marier, de s'établir, à cause des règlements et du traitement trop modique pendant les sept premières années de service. J'exhorte le ministère, en accordant toute augmentation à donner une considération particulière à la situation des gendarmes mariés qui tentent de soutenir leur foyer et à s'assurer que leur niveau de vie ne soit en aucun cas inférieur à celui de la moyenne des citoyens.